

# Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants, pourquoi et comment en tenir compte dans la pratique en centre jeunesse

## Psychological maltreatment of children: Why and how youth centers should deal with it in every day practice

Claire Malo

Volume 36, numéro 2, 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1097127ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1097127ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue de Psychoéducation

ISSN

1713-1782 (imprimé)

2371-6053 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Malo, C. (2007). Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants, pourquoi et comment en tenir compte dans la pratique en centre jeunesse. *Revue de psychoéducation*, 36(2), 341–352. <https://doi.org/10.7202/1097127ar>

### Résumé de l'article

Ce n'est que depuis juillet dernier, depuis l'entrée en vigueur du projet loi 125 modifiant l'actuelle loi québécoise de la protection de la jeunesse, que les mauvais traitements psychologiques envers les enfants sont spécifiquement reconnus comme un motif recevable de signalement. Pourtant, la question préoccupe depuis plusieurs dizaines d'années les chercheurs et les cliniciens dans le domaine, au Québec comme partout en Amérique du Nord. Ce retard est dû en partie aux nombreuses controverses ayant entouré ce concept, qui ont grandement complexifié le développement des connaissances, et bien sûr à la nature même des mauvais traitements psychologiques, qui sont assurément plus difficiles à dépister que les autres formes de maltraitance envers les enfants. Ce dépistage est d'autant plus difficile que les impacts négatifs de ces mauvais traitements ne sont pas toujours apparents à court terme. Le présent article fait le point sur les controverses mentionnées et sur les consensus émergents, sur l'ampleur du phénomène au Québec et au Canada, et sur ses impacts connus. Suivront la présentation du Guide de soutien à l'évaluation du risque de mauvais traitements psychologiques envers les enfants (Malo & Gagné, 2003) récemment élaboré à l'IRDS, de même que la présentation de la formation connexe. Finalement, il sera question des écueils relatifs à la diffusion de cet outil et des perspectives de développement.

# Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants, pourquoi et comment en tenir compte dans la pratique en centre jeunesse

**Psychological maltreatment of children : Why and how youth centers should deal with it in every day practice.**

**C. Malo<sup>1</sup>**

1. Institut de recherche pour le développement social des jeunes et Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

## Résumé

*Ce n'est que depuis juillet dernier, depuis l'entrée en vigueur du projet loi 125 modifiant l'actuelle loi québécoise de la protection de la jeunesse, que les mauvais traitements psychologiques envers les enfants sont spécifiquement reconnus comme un motif recevable de signalement. Pourtant, la question préoccupe depuis plusieurs dizaines d'années les chercheurs et les cliniciens dans le domaine, au Québec comme partout en Amérique du Nord. Ce retard est dû en partie aux nombreuses controverses ayant entouré ce concept, qui ont grandement complexifié le développement des connaissances, et bien sûr à la nature même des mauvais traitements psychologiques, qui sont assurément plus difficiles à dépister que les autres formes de maltraitance envers les enfants. Ce dépistage est d'autant plus difficile que les impacts négatifs de ces mauvais traitements ne sont pas toujours apparents à court terme. Le présent article fait le point sur les controverses mentionnées et sur les consensus émergents, sur l'ampleur du phénomène au Québec et au Canada, et sur ses impacts connus. Suivront la présentation du Guide de soutien à l'évaluation du risque de mauvais traitements psychologiques envers les enfants (Malo & Gagné, 2003) récemment élaboré à l'IRDS, de même que la présentation de la formation connexe. Finalement, il sera question des écueils relatifs à la diffusion de cet outil et des perspectives de développement.*

**Mots-clés : Mauvais traitements psychologiques, enfants, dépistage**

## Correspondance :

Claire Malo

Institut de recherche pour le développement social des jeunes

1001, boulevard de Maisonneuve Est, 7<sup>e</sup> étage

Montréal H2L 4R5

claire.malo@cjm-iu.qc.ca

## Abstract

*It is only since last July, since the enforcement of Bill 125 modifying the current Québec Youth Protection Act, that child psychological abuse is specifically recognized as an acceptable reporting motive. However, for the last decades, researchers and clinicians in that field, in Québec and across North America, are concerned with this issue. This delay is in part due to the numerous controversies that surrounded this concept, which have made the development of the knowledge more complex, and, of course, because of the*

*nature of the psychological abuse, certainly more difficult to detect than other forms of child abuse. This screening is all the more difficult as the negative impacts of abuse are not always obvious in the short term. The present article reviews the mentioned controversies and the emerging consensus, the scope of the phenomenon in Québec and in Canada, and its known impacts. Will follow the presentation of the Guide de soutien à l'évaluation du risque de mauvais traitements psychologiques envers les enfants (Malo et Gagné, 2003) recently drawn up by the IRDS, as well as the presentation of the associated training. To conclude, the article will examine the obstacles relating to the distribution of this tool and the development prospects.*

**Keywords:** child psychological maltreatment, children, screening

Bien que les mauvais traitements psychologiques infligés aux enfants préoccupent depuis longtemps, les controverses autour de ce concept expliquent en partie le retard de leur reconnaissance spécifique dans l'actuelle Loi québécoise de la Protection de la Jeunesse. Aussi un consensus se dessine-t-il enfin quant à la façon de les nommer, de les concevoir et de les définir. La nature même des mauvais traitements psychologiques rend leur dépistage évidemment plus difficile que les autres formes de maltraitance : ils laissent moins de traces visibles et leurs impacts négatifs n'apparaissent souvent qu'à long terme. C'est pourquoi les intervenants québécois dans le champ de la protection de l'enfance ne disposent pas de balises susceptibles d'éclairer leurs décisions ou leurs interventions surtout quand les mauvais traitements psychologiques ne s'accompagnent pas d'une autre forme de maltraitance reconnue sur le plan légal. Le présent article fait d'abord le point sur les controverses mentionnées, sur l'ampleur du phénomène au Québec et au Canada, et sur ses impacts connus. Suivront la présentation du *Guide de soutien à l'évaluation du risque de mauvais traitements psychologiques envers les enfants* (Malo & Gagné, 2003) récemment élaboré à l'IRDS de même que la présentation de la formation connexe. Finalement, il sera question des écueils relatifs à la diffusion de cet outil et des perspectives de développement.

### Une histoire de controverses

Au moins cinq controverses ont marqué la recherche sur les mauvais traitements psychologiques infligés aux enfants et retardé d'autant l'acquisition des connaissances dans ce domaine.

#### **Vous avez dit quoi?**

Dans les écrits scientifiques comme dans le langage courant, plusieurs expressions désignent les mauvais traitements psychologiques. On parle tantôt d'abus émotionnels, de maltraitance émotionnelle, de violence verbale ou symbolique, d'agression verbale, de harcèlement moral, de négligence affective ou éducationnelle, etc. Ces expressions ne sont pas équivalentes : chacune renvoie à une partie du même phénomène que recouvrent les appellations *mauvais traitements psychologique* ou *maltraitance psychologique* dorénavant acceptées par nombre de chercheurs et de cliniciens (Hart & Brassard, 1987).

## Une question d'acte ou d'impact ?

Selon certains, la nature maltraitante d'une conduite au plan psychologique se retrace à même les conséquences observables chez l'enfant (O'Hagan, 1995 ; Shaver, Goodman, Rosenberg, & Orcutt, 1991 ; Thompson & Jacobs, 1991). Dans cette perspective plutôt légaliste, on ne peut parler de mauvais traitements psychologiques que si des atteintes apparaissent déjà dans le développement émotionnel ou affectif de la victime. La gravité des atteintes observées permet par ailleurs de mesurer les mauvais traitements subis d'après une échelle de sévérité (Klosinsky, 1993).

Comme les effets néfastes d'une maltraitance psychologiques n'apparaissent pas toujours immédiatement, d'autres auteurs considèrent plutôt la nature même des actes parentaux (Baily & Baily, 1991 ; Barnett, Manly, & Cicchetti, 1991). Cette perspective peut paraître moralisante du fait qu'un comportement parental socialement moins accepté mais sans conséquence grave pourrait être perçu comme de la maltraitance. D'où le compromis suivant (McGee & Wolfe, 1991) chez un certain nombre de chercheurs et d'intervenants qui définissent la maltraitance psychologique à la fois par la nature des actes parentaux et par leurs conséquences prévisibles sur l'enfant. Ainsi, une conduite parentale est jugée psychologiquement délétère quand sont commis des actes susceptibles d'entraîner des conséquences graves suivant nos connaissances et nos standards sociaux actuels.

## Et l'intention derrière ?

Certains pensent que les mauvais traitements psychologiques envers les enfants doivent, par définition, découler d'une intention parentale malveillante ou, du moins, perçue comme telle par l'enfant (Vissing, Straus, Gelles & Harrop, 1991). La perspective légaliste transpire encore ici puisqu'on doit non seulement constater les effets négatifs chez l'enfant mais encore prouver l'intention chez l'agresseur de nuire à la victime. Une telle conception s'apparente à celle qui prévaut dans le domaine de la violence conjugale (Ouellet, 1995). Cela dit, beaucoup reconnaissent aujourd'hui que la maltraitance psychologique envers les enfants ne comporte pas nécessairement d'intention négative initiale (Chamberland & Malo, 1998). Elle peut résulter d'une ignorance des besoins de l'enfant, ou d'une méconnaissance des comportements parentaux adéquats, ou encore de biais parentaux dans la perception et l'interprétation de leurs conflits avec l'enfant, certains parents ne pouvant supporter la moindre menace contre leur autorité (Bugental, 1993). Dans notre étude exploratoire des pratiques disciplinaires chez de jeunes parents à risque auprès de leur enfant d'âge préscolaire (Malo et al., 2000), nous avons constaté que la maltraitance psychologique peut même découler d'une intention éducative. À titre d'exemple, des auteurs citent le cas du parent qui fait boire une grande quantité d'alcool à son enfant pour lui enseigner les effets négatifs d'une consommation abusive (Bifulco, Brown, & Harris, 1994).

## Et le contexte alors ?

Plusieurs auteurs considèrent nécessaire d'en référer aux standards sociaux pour déterminer s'il y a maltraitance psychologique, physique ou sexuelle (Belsky, 1991 ; Garbarino, Guttman, & Seeley, 1986 ; Korbin, 1997). Ainsi, certains actes jugés abusifs aujourd'hui au Québec pourraient être jugés normaux dans un autre contexte culturel ou temporel. En ce sens, l'attribution de l'étiquette « mauvais traitements psychologiques » équivaut à un jugement social porté sur une conduite parentale et ses conséquences probables (Garbarino, 1991).

D'autres paramètres contextuels doivent être considérés dans l'évaluation de la maltraitance psychologique. Ainsi, un même acte parental peut se révéler approprié ou maltraitant selon les besoins et les caractéristiques propres au stade de développement de l'enfant (Garbarino et al., 1986 ; Claussen & Crittenden, 1991) : un adolescent, par exemple, ne requiert pas le même degré de contrôle qu'un jeune enfant. Par contre, certains actes extrêmes, par exemple une menace de mort, relèvent de la maltraitance quel que soit le stade de développement de l'enfant. Par ailleurs, la fréquence de l'acte et sa chronicité jouent également puisque les effets néfastes des mauvais traitements psychologiques résultent souvent de leur accumulation ou de leur répétition (Claussen & Crittenden, 1991 ; Fortin, 1992). On peut toutefois concevoir que certains actes soient à ce point violents qu'une seule occurrence suffise à créer un véritable traumatisme chez la victime. Tout cela milite en faveur d'une évaluation plus large du contexte dans lequel surviennent les actes parentaux et leurs conséquences chez l'enfant.

## Une lueur de consensus à l'horizon

Un certain consensus émerge néanmoins de la définition proposée en 1983 par un panel d'experts réunis lors de l'*International Conference on Psychological Abuse of Children and Youth*. Le mauvais traitement psychologique se définirait comme suit : *Tout acte, commis ou omis, jugé selon les standards de la communauté et l'expertise professionnelle, comme étant psychologiquement dommageable. Ces actes sont commis, individuellement ou collectivement, par des personnes dont la position de pouvoir (liée à l'âge, au statut, aux connaissances ou à la fonction) rend l'enfant vulnérable. Ces actes peuvent nuire immédiatement ou ultérieurement au fonctionnement comportemental, cognitif, affectif ou physique de l'enfant* (Hart & Brassard, 1987, traduction libre). Les mauvais traitements psychologiques incluraient donc des actes commis correspondant à la notion d'abus et des actes omis correspondant plutôt à de la négligence. Par ailleurs, cette définition reconnaît l'importance des standards sociaux et des connaissances professionnelles, et elle souligne que les mauvais traitements psychologiques ne sont pas le seul fait des parents mais de toute personne en position d'autorité en regard de l'enfant. On y reconnaît enfin que les effets nocifs sur le développement psychologique de l'enfant peuvent apparaître, à court ou long terme, dans tous les aspects de son fonctionnement. Il s'agit donc, selon nous, de la définition la plus complète.

Récemment, les mêmes auteurs ont proposé une autre définition intéressante en ce qu'elle dépasse la notion de l'acte même pour considérer plutôt le

message transmis à l'enfant et, d'autre part, en ce qu'elle introduit la notion de répétition du comportement abusif : *Un patron répété de comportements qui transmet à l'enfant l'un des messages suivants : Tu ne vaux rien, tu n'as aucune qualité, tu n'es pas aimé, tu n'es pas désiré, tu n'es pas en sécurité, tu n'es là que pour répondre à nos besoins* (Hart, Binggeli, & Brassard, 1998).

Une classification des principales catégories de mauvais traitements psychologiques accompagne ces définitions (Hart & Brassard, 1987 ; Hart et al., 1998) : 1) le mépris (agression verbale combinant le rejet et le dénigrement hostile, l'usage de propos dégradants, l'humiliation publique, etc.) ; 2) la terreur (menace de coups violents, de blessure, de mort, d'abandon, absence de supervision en présence d'un danger connu, menace ou violence envers les personnes ou les objets significatifs, etc.) ; 3) l'isolement social ou physique (limite exagérée des contacts sociaux normaux, interdiction induite de voir l'autre parent, enfermement dans un placard, isolement exagéré dans la chambre, etc.) ; 4) l'exploitation et la corruption (exposition à des modèles antisociaux, attentes de rôles irréalistes, incitation à des jeux sexuels, etc.) ; 5) l'indifférence aux besoins affectifs (manque d'intérêt manifeste, ignorance des tentatives d'interaction, évitement des contacts affectueux, etc.). Aucune typologie n'est cependant exhaustive : on pourrait par exemple ajouter le favoritisme envers la fratrie, la dureté excessive, des comportements manipulateurs et le chantage (Gagné, 1999).

### **Une préoccupation majeure à peine à sortie du silence**

Encore aujourd'hui, et malgré les récentes modifications de la Loi de la Protection de la Jeunesse, on hésite à considérer la maltraitance psychologique au même titre que les autres formes de maltraitance. Comme la population générale, beaucoup d'intervenants, de gestionnaires, de décideurs publics tendent à banaliser l'abus et la négligence psychologiques comparativement aux mauvais traitements physiques. Pendant ce temps, s'accumulent les recherches qui démontrent l'importance, sinon la primauté, de cette forme de maltraitance sur tout autre forme d'abus ou de négligence subis par les enfants. Cette importance apparaît en effet incontestable d'après les études sur l'incidence du phénomène et celles qui en démontrent les méfaits.

### **Une ampleur inquiétante**

En 1996, une première enquête québécoise auprès d'un échantillon de familles comportant des enfants de 3 à 17 ans (Bouchard & Tessier, 1996) suggère des taux importants de mauvais traitements psychologiques. Objet de critiques, cette enquête sera reprise en 1999 à l'aide d'une méthodologie plus solide. Les nouveaux résultats montrent que 44 % des enfants québécois de 0 à 17 ans ont subi au moins *trois agressions verbales ou symboliques* dans leur famille au cours de l'année précédente (Clément, Bouchard, Jetté, & Laferrière, 2000). En outre, selon la même enquête, 92,7 % des enfants victimes de violence physique mineure et 98,7 % de violence physique majeure subissaient également des agressions psychologiques, tandis que seulement 56,5 % des jeunes victimes d'agressions psychologiques subissaient de la violence physique, mineure ou sévère. Ces

résultats soutiennent l'opinion générale selon laquelle les mauvais traitements psychologiques accompagnent d'autres formes d'abus et de négligence bien qu'ils puissent aussi survenir isolément. Plus récemment, une enquête semblable indique encore que 55 % des enfants québécois sont victimes chaque année d'agression verbale ou symbolique dans leur famille (Clément, Chamberland, Côté, Dubeau, & Beauvais, 2005).

La récente *Étude d'incidence québécoise* (EIQ) souligne aussi la fréquence des mauvais traitements psychologiques qui, selon les intervenants participants, figurent dans 23,8 % des signalements retenus au cours des trois mois de l'étude (Chamberland et al., 2000).

Malgré tout, les mauvais traitements psychologiques restent méconnus des services de protection. Ainsi, au Canada, on estime, à partir des données disponibles dans les services de protection, que cette forme de maltraitance toucherait environ 3,6 enfants sur 1 000 (Trocmé et al., 2001). Toutes les évaluations de l'incidence de ce phénomène sont cependant conservatrices, car, d'une part, aucune étude ne tient compte de toutes les formes possibles de mauvais traitements psychologiques et, d'autre part, les mauvais traitements psychologiques sont souvent masqués par les formes plus évidentes de maltraitance auxquels ils s'ajoutent (Vissing et al., 1991 ; Claussen, & Crittenden, 1991 ; Bouchard & Tessier, 1996 ; Crittenden, Claussen, & Sugarman, 1991 ; Egeland, Sroufe, & Erikson, 1983 ; Ney, Fung, & Wickett, 1994).

### **Des impacts qui ajoutent à l'inquiétude**

Peu d'études ont comparé les effets sur les jeunes enfants des différentes formes de maltraitance. Une étude longitudinale américaine indique néanmoins que la négligence affective est plus délétère que l'abus et la négligence physiques. Toujours selon cette étude, comparativement aux autres enfants maltraités, les enfants victimes de négligence affective ont manifesté, sur une période de cinq ans, plus de problèmes d'attachement, de retards de développement et de déficits sociaux, affectifs et cognitifs (Egeland et al., 1983).

Concernant les enfants plus âgés et les adolescents, de nombreuses études font état d'effets spécifiques variés : problèmes intériorisés (anxiété, dépression, suicide), extériorisés (agression, fugues, délinquance), piètre estime de soi, sentiments de révolte et pessimisme, tendance à l'auto-désapprobation, difficultés à établir des liens significatifs, rejet par les pairs, etc. (Black, Smith Slep, & Heyman, 2001 ; Solomon & Serres, 1999).

Par ailleurs, des études auprès d'adultes victimes de cette forme de maltraitance durant leur enfance relèvent divers effets à long terme : problèmes d'anxiété, troubles interpersonnels, problèmes sexuels, impuissance acquise, dépression, faible estime de soi, problèmes psychiatriques (boulimie, dissociation, personnalité limite, syndrome de Briquet), alcoolisme, criminalité, isolement social et nouvelle victimisation (Gagné, 1999).

Bien sûr, les pires conséquences découlent d'un ensemble de diverses maltraitances subies par la même personne mais, dans ces cas selon certains, les mauvais traitements psychologiques pourraient suffire à expliquer une grande partie des impacts négatifs observés (Hart, Brassard, Binggeli, & Davidson, 2002).

Bien qu'ils méritent une attention tout à fait particulière, les mauvais traitements psychologiques infligés aux enfants ne sont reconnus dans la Loi québécoise de la Protection de la Jeunesse que depuis peu probablement en raison des difficultés que présente leur dépistage. Tel que mentionné précédemment, on ne peut détecter cette forme de mauvais traitements uniquement à partir des effets néfastes observés chez les victimes et, d'autre part, il est impossible d'établir une liste exhaustive universelle des comportements parentaux délétères au plan psychologique. C'est pourquoi il vaut mieux, à l'heure actuelle, tenir compte des contextes favorables à cette forme de maltraitance. Ainsi, comme le soulignent certains auteurs, le dépistage des mauvais traitements psychologiques dans une famille passe par la connaissance 1) du contexte environnemental de cette famille (propice à générer la maltraitance psychologique ou à offrir une protection), 2) du contexte familial lui-même (le climat et les patrons d'interaction), 3) des caractéristiques spécifiques de l'enfant et 4) des activités parentales (Garbarino et al., 1986).

### Un outil de soutien

À la suite de nos travaux (Malo et al., 2000 ; Gagné, 1999), nous nous sommes joints à une équipe d'intervenants du CJM-IU et du CSSS Sainte-Rose de Laval (alors appelé CLSC) pour élaborer le *Guide de soutien à l'évaluation du risque de mauvais traitements psychologiques envers les enfants*. Nous avons reçu à cet effet le soutien financier du *Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture* (FQRSC) et du *Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants* (GRAVE-ARDEC).

### La démarche

Pour élaborer l'instrument, cinq intervenantes<sup>2</sup> ont collaboré à la sélection du contenu pertinent, à l'ajout de renseignements connexes, au choix d'un format convivial, à l'évaluation de l'outil auprès de leur clientèle et à l'élaboration d'une formation connexe. Une plus large validation écologique a fait appel par la suite à

---

2. Merci aux intervenantes qui ont participé à l'élaboration du Guide et au développement de la formation, merci également à l'équipe préposée à la validation préliminaire. Nous tenons à souligner l'apport des personnes suivantes : Danielle Archambault (antérieurement rattachée à la Direction des services à la jeunesse, territoire 5, CJM-IU), Nicole D'Astous (Service d'évaluation et d'orientation de la Direction de la protection de la jeunesse, territoire 5-6, CJM-IU), Line Fiola (antérieurement rattachée à la Direction des services à la jeunesse, territoire 5, CJM-IU), Louise Pilon (CSSS Sainte-Rose de Laval), Rollande Savard (Direction des services à la jeunesse, territoire 3, CJM-IU) ainsi qu'à Michel Carignan (antérieurement rattachée à la Coordination de l'institut universitaire,

l'ensemble des équipes de ces intervenantes-pivots qui, une fois formées, ont intégré le Guide à leur pratique pendant une période de trois mois (au total : 514 évaluations effectuées par 56 intervenants).

Cette validation préliminaire (validation écologique) a permis de confirmer que les profils et les dynamiques présentés dans le Guide se retrouvent effectivement dans les familles constituant la charge de cas des intervenants de l'évaluation/orientation et de la prise en charge en centres jeunesse, comme en CSSS. Une équipe de huit formatrices a donc été mise en place à l'automne 2003 et des formations sont maintenant offertes à travers le Québec par la Coordination de l'innovation, de l'enseignement et de la recherche du CJM-IU<sup>3</sup>.

Une enquête récente auprès des intervenants de CJ et de CSSS formés depuis l'automne 2003 à l'utilisation de cet outil rapporte un haut degré de satisfaction et un accord important quant à sa pertinence (Malo, Gagné, & Gagnon-Milot, 2006).

### **Le guide lui-même**

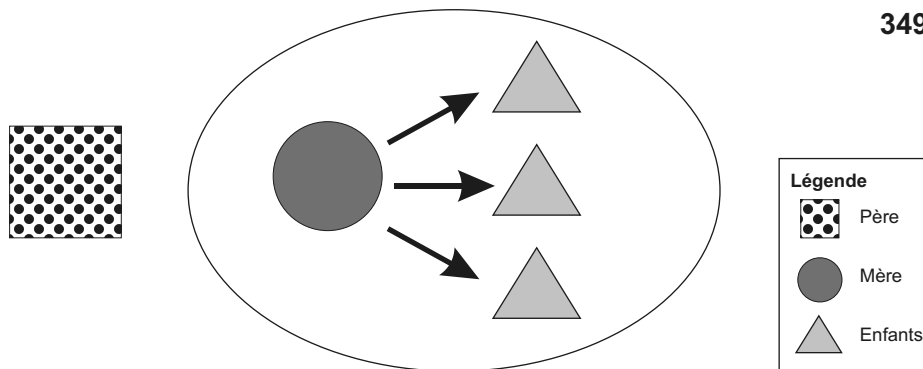
Le *Guide de soutien à l'évaluation du risque de mauvais traitements psychologiques envers les enfants* (Malo & Gagné, 2003) comporte deux sections principales permettant respectivement de reconnaître le risque de maltraitance à partir des contextes familiaux ou à partir d'interactions parent-enfant typiques en situation disciplinaire.

Dans la première section, cinq profils familiaux propices à l'émergence des mauvais traitements psychologiques envers les enfants sont présentés : le *Vilain petit canard*, le *Roi et son royaume*, la *Mère supérieure*, le *Parent brisé* et les *Feux croisés*.

Chaque profil est accompagné d'une illustration permettant de saisir rapidement la dynamique familiale et d'une présentation des caractéristiques afférentes (voir Figure 1). La seconde partie du guide permet aux intervenants de déterminer s'il y a risque de mauvais traitements psychologiques à partir des séquences d'interaction typiques d'un parent avec son enfant en situation disciplinaire.

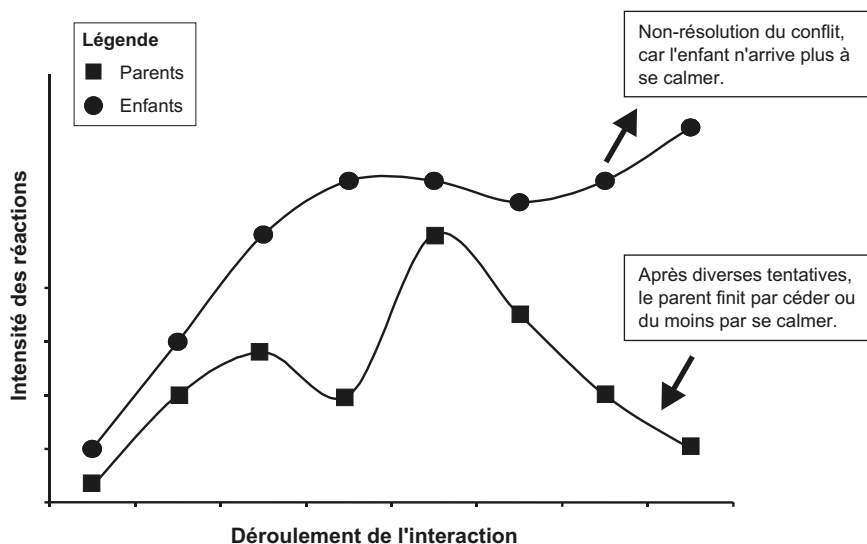
---

3. Les intervenants du CJM-IU intéressés à cette formation peuvent s'adresser à la Direction des ressources humaines de cet établissement. Les intervenants intéressés dans les autres CJ québécois ou dans les CSSS peuvent s'adresser à Monsieur Stephan Larouche, de la Direction des services professionnels et des affaires universitaires (DSP-AU) au CJM-IU. Merci aux intervenantes encore actives dans cette équipe de formatrices, soit Carole Côté, Nicole D'Astous et Nancy Houle, du CJM-IU, Aline Robert du CSSS Sainte-Rose de Laval et Louise Carignan du Centre jeunesse de l'Outaouais (antérieurement rattachée à la Coordination de l'institut universitaire, CJM-IU).



**Figure 1. Illustration d'un profil familial à risque : la mère supérieure**

Ces séquences proposent quatre dynamiques interactives comportant un degré variable de risque, soit le *Parent exemplaire et l'enfant affirmatif* (risque faible), le *Parent autoritaire et l'enfant obéissant* (risque modéré), le *Parent impuissant et l'enfant terrible* (risque élevé) et le *Parent dégoupillé et l'enfant yo-yo* (risque élevé). Encore une fois, les caractéristiques de chaque dynamique sont expliquées et le profil interactif est illustré (voir Figure 2).



**Figure 2. Illustration d'une dynamique interactive à risque : le parent impuissant et l'enfant terrible**

Finalement, le Guide comporte une série d'annexes : d'éventuelles questions d'entrevues pour documenter l'évaluation, une fiche de suivi à joindre aux dossiers, des illustrations de profils familiaux et de dynamiques interactives mixtes, des exemples d'actes parentaux reconnus comme délétères sur le plan psychologique, une liste de critères pour estimer la gravité des risques reconnus et, enfin, des pistes de réflexion pour l'intervention.

### Dans un proche avenir

Malgré la satisfaction des intervenants québécois formés jusqu'à présent et malgré l'intérêt d'autres intervenants, d'organismes et de l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), la diffusion actuelle du guide et de la formation connexe reste limitée. Plus précisément, environ 300 intervenants ont reçu la formation à travers le Québec et sont en mesure d'appliquer l'outil dans leur pratique quotidienne, mais ils proviennent surtout des CSSS et des centres jeunesse de l'Outaouais et de la Montérégie.

Pour expliquer la faible diffusion dans les centres jeunesse québécois, on peut invoquer la vague d'uniformisation des pratiques qui se traduit déjà par de nombreuses formations et aussi par la difficulté des chercheuses à obtenir le financement que requerrait une validation scientifique plus rigoureuse de l'instrument. Chose certaine, l'intérêt et le besoin sont présents chez les intervenants du CJM-IU et une équipe de formateurs reste disponible. En fait, le besoin se révèle d'autant plus criant que les mauvais traitements psychologiques figureront dorénavant parmi les motifs de signalement recevables selon la nouvelle *Loi de la Protection de la Jeunesse* bientôt en vigueur. En conséquence, le Guide et la formation développés à l'IRDS, seuls outils disponibles au Québec pour soutenir les intervenants en cette matière, pourraient connaître un regain de popularité à l'intérieur comme à l'extérieur des murs du CJM-IU.

### En perspective

Les mauvais traitements psychologiques ne sont pas un phénomène nouveau mais l'importance qu'ils prennent dans les préoccupations actuelles des chercheurs et des intervenants concernés est relativement récente. Incontestablement, on sait maintenant qu'il s'agit de l'une des formes les plus fréquentes d'abus et de négligence infligés aux enfants et que leurs effets, à court et à long termes, sont au moins aussi délétères que ceux des autres formes de maltraitance.

Ces faits justifient amplement la reconnaissance de cette forme de maltraitance parmi les motifs actuels de signalement à la Protection de la Jeunesse. Depuis la mise en place effective de la nouvelle *Loi de la Protection de la Jeunesse*, les intervenants des CSSS et des centres jeunesse québécois doivent gérer cette problématique dans plusieurs des familles dont ils ont la charge. Bien sûr, il restera toujours difficile de distinguer les actes parentaux psychologiquement délétères qui appellent une intervention de l'État de ceux qui ne présentent pas cette gravité. Il

restera probablement toujours difficile également d'observer à court terme les conséquences négatives de ces actes. Le *Guide de soutien à l'évaluation du risque de mauvais traitements psychologiques* se révèle par conséquent particulièrement utile à ce titre puisqu'il permet de reconnaître des contextes familiaux et interactifs propices à l'émergence de la maltraitance psychologique. En outre, à l'heure actuelle, ce guide et la formation connexe restent les seuls outils dont peuvent disposer les intervenants québécois pour éclairer leurs décisions et leurs actions en cette matière.

## Références

- Baily, T.F., & Baily, W.H. (1991). *Operational Definitions of Child Emotional Maltreatment*. Research report. Augusta : National Center on Child Abuse and Neglect.
- Barnett, D., Manly, J.T., & Cicchetti, D. (1991). Continuing toward an operational definition of psychological maltreatment. *Development and Psychopathology*, 3 (1), 19-29.
- Belsky, J. (1991). Psychological maltreatment : definitional limitations of unstated assumptions. *Development and Psychopathology*, 3, 1419-1435.
- Bifulco, A., Brown, G.W., & Harris, T.O. (1994). The child experience of care and abuse (CECA) : A retrospective interview measure. *Journal of Child Psychology, Psychiatry, and Allied Disciplines*, 35 (8), 1419-1435.
- Black, D.A., Smith Slep, A.M., & Heyman, R.E. (2001). Risk factors for child psychological abuse. *Aggression and Violent Behavior*, 6(2-3), 189-201.
- Bouchard, C., & Tessier, R. (1996). Conduites à caractère violent à l'endroit des enfants. In C. Lavallée, M. Clarkson, & L. Chénard (Eds.), *Conduites à caractère violent dans la résolution des conflits entre proches. Monographie no 2. Enquête sociale et de santé 1992-1993* (p. 21-76). Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Bugental, D.B. (1993). Communication in abusive relationship : Cognitive construction of interpersonal power. *American Behavioral Scientist*, 36 (3), 288-308.
- Chamberland, C., Laporte, L., Lavergne, C., Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Hélie, S., & Malo, C. (2000). Psychological maltreatment of children reported to youth protection services : A situation of grave concern. *Journal of Emotional Abuse*, 5 (1), 65-94.
- Chamberland, C., & Malo, C. (1998). Le regard de la psychologie sur l'intentionnalité. In M. Clément & D. Damant (Eds.), *Violence et intentionnalité* (p. 43-59). Montréal : CRIVIFF.
- Claussen, A.H., & Crittenden, P.M. (1991). Physical and psychological maltreatment : relations among types of maltreatment. *Child Abuse & Neglect*, 15(1-2), 5-18.
- Clément, M.E., Bouchard, C., Jetté, M., & Laferrière, S. (2000). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec*. 1999. Québec : Institut de la statistique du Québec.
- Clément, M.E., Chamberland, C., Côté, L., Dubeau, D., & Beauvais, B. (2005). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*. Québec : Institut de la statistique du Québec.
- Crittenden, P.M., Claussen, A.H., & Sugarman, D.B. (1994). Physical and psychological maltreatment in middle childhood and adolescence. *Merrill-Palmer Quarterly Behavior and Development*, 6, 145-164.
- Egeland, B., Sroufe, L.A., & Erickson, M. (1983). The developmental consequences of different patterns of maltreatment. *Child Abuse & Neglect*, 7 (4), 459-469.

- Fortin, A. (1992). Le mauvais traitement psychologique : une réalité encore mal connue. *PRISME*, 3(1), 88-99.
- Gagné, M.-H. (1999). *Envisager, définir et comprendre la violence psychologique faite aux enfants en milieu familial*. Thèse doctorale. Montréal : UQAM, Département de psychologie.
- Garbarino, J. (1991). Not all bad development outcomes are the result of child abuse. *Development and Psychopathology*, 3(1), 45-50.
- Garbarino, J., Guttman, E., & Seeley, J. W. (1986). *The Psychologically Battered Child*. San Francisco : Jossey-Bass.
- Hart, D.N., Binggeli, N.J., & Brassard, M.R. (1998). Evidence for the effects of psychological maltreatment. *Journal of Emotional Abuse*, 1(1), 27-58.
- Hart, S.N., & Brassard, M.R. (1987). A major threat to children's mental health: Psychological maltreatment. *American Psychologist*, 42(2), 160-165.
- Hart, S.N., Brassard, M.R., Binggeli, N.J., & Davidson, H.A. (2002). Psychological maltreatment. In : J.E. Myers, L. Berliner, J. Briere, C.T. Hendrix, C. Jenny, & T.A. Reid (Eds.), *The APSAC Handbook on Child Maltreatment*, 2th ed. (p. 79-103). San Francisco : Sage.
- Klosinsky, G. (1993). Psychological maltreatment in the context of separation and divorce. *Child Abuse & Neglect*, 17(4), 557-563.
- Korbin, J. (1997). Culture and child maltreatment. In M.E. Helfer, Kempe, R., Krugman, R. (Eds.). *The Battered Child*, 5th ed. (p. 29-48). Chicago : University of Chicago Press.
- Malo, C., & Gagné, M.-H. (2003). *Guide de soutien à l'évaluation du risque de mauvais traitements psychologiques envers les enfants*. Montréal : IRDS/ CJM-IU/ GRAVE-ARDEC.
- Malo, C., Gagné, M.-H., & Gagnon-Milot, É. (2006). *Guide de soutien à l'évaluation du risque de mauvais traitements psychologiques envers les enfants. Utilisation réelle par les intervenants formés*. Rapport de recherche. Montréal : IRDS.
- Malo, C., Moreau, J., Chamberland, C., Roy, C., Léveillé, S., & Beauvais, B. (2000). *Étude exploratoire des manifestations de mauvais traitements psychologiques chez de jeunes parents à risque avec leur enfant d'âge préscolaire*. Rapport de recherche. Montréal : IRDS.
- McGee, R.A., & Wolfe, D.A. (1991). Psychological maltreatment : Toward an operational definition. *Development and Psychopathology*, 3, 3-18.
- Ney, P.G., Fung, T., & Wickett, A.R. (1994). The worst combinations of child abuse and neglect. *Child Abuse & Neglect*, 18(9), 705-714.
- O'Hagan, K.P. (1995). Emotional and psychological abuse problems of definitions. *Child Abuse & Neglect*, 19(4), 449-461.
- Ouellet, F. (1995). La violence psychologique en contexte conjugal : des définitions, des composantes et une dynamique de fonctionnement. In G. Martin, M. Clément, & C. Fortin (Eds.), *Liens entre la violence physique, psychologique et sexuelle faite aux enfants et aux femmes* (p.61-85). Montréal : CRIVIFF.
- Shaver, P.R., Goodman, G.S., Rosenberg, M.S., & Orcutt, H. (1991). The search of a definition of psychological maltreatment. *Development and Psychopathology*, 3(1), 79-86.
- Solomon, C.R., & Serres, F. (1999). Effects of parental verbal aggression on children's self-esteem and school marks. *Child Abuse & Neglect*, 23(4), 339-351.
- Thompson, A.E., & Jacobs, J.E. (1991). Defining psychological maltreatment : Research and policy perspectives. *Development and Psychopathology*, 3(1), 93-102.
- Trochmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Daciuk, J., Billingsley, D., Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Barter, K., Burford, G., Hornick, J., Sullivan, R., & McKenzie, B. (2001). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements des cas de violence et de négligence envers les enfants*. Ottawa : Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux.
- Vissing, Y.M., Straus, M.A., Gelles, R.J., & Harrop, J.W. (1991). Verbal aggression by parents and psychosocial problems of children. *Child Abuse & Neglect*, 15(3), 223-238.